

FOURNITURE DE POISSONS FRAIS
pour le service de restauration du lycée Yves Thépôt à Quimper
Marché passé selon **une procédure adaptée**
(article 28 du code des marchés publics).

REGLEMENT DE CONSULTATION

Dossier publié sur :

AJI : <http://www.aji-france.com>

1. Pouvoir adjudicateur :

Lycée Yves Thépôt QUIMPER représenté par Monsieur le Proviseur
Adresse : 28 avenue Yves Thépôt
BP 61439
29104 QUIMPER CEDEX
Téléphone : 02 98 90 25 97
Télécopie : 02 98 90 96 43
Courriel : gestion.0290071v@ac-rennes.fr

2. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de poissons frais pour le service de restauration du lycée Yves Thépôt à QUIMPER.

2. Nature, durée, lieu d'exécution

Marché public passé selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du code des marchés publics.
Il est conclu sous la forme de marchés à bons de commande émis au fur et à mesure des besoins de l'établissement.

Durée du marché : **du 1^{er} janvier 2018 au 31 Décembre 2018.**

Le marché est constitué d'un lot :

Lot 1 : la fourniture de poissons frais

3. Modalités de règlement du marché

Le délai global de paiement est de 30 jours. Le règlement est effectué par virement administratif.

L'unité monétaire est l'euro.

Le comptable assignataire est : Monsieur l'agent comptable du lycée Thépot

4. Prix : (cf. article 3 du CCP)

Lot 1 : prix révisibles

5. Présentation des offres

Modalités de remise des offres : les offres seront entièrement rédigées en français.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature avec une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (DC1 et DC2 joints ou équivalent).
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- L'acte d'engagement dûment complété et signé et l'annexe (1 acte d'engagement par lot). **Ne pas oublier de joindre le tarif de la semaine n°45.**
- **Toutes documentations** permettant d'apprécier au mieux la qualité de l'offre (fiches produits, approvisionnement, réception des commandes, moyens de transport, livraison, ...).

Si son offre est retenue le candidat devra être en mesure de fournir les documents désignés à l'article 46 du code des marchés publics et notamment :

1°) Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.

2°) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

6. Dépôt des offres

Les offres seront transmises sous pli cacheté qui portera les mentions suivantes :

Offre pour la fourniture de poissons frais au Lycée Thépot de Quimper
Société :

Ne pas ouvrir par le service du courrier.

Acheminées par voie postale :

Lycée Yves Thépot
28 avenue Yves Thépot
BP 61439
29 104 QUIMPER

Date et heure limites de réception des offres :

Le dossier du candidat **devra être parvenu** à l'établissement au plus tard le **mardi 7 novembre 2017 à 12 heures**.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

7. Jugement des offres

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères ci-dessous :

- Qualité des produits appréciée notamment à partir des caractéristiques fournies par le candidat et le cas échéant à partir de test gustatifs : 40 %
- Qualité du service : conditions de passation des commandes, conditions de transport conditions de livraison ... : 30 %
- Prix : 30%

8- Echantillons :

Des échantillons pourront être demandés à l'initiative du Lycée à chaque candidat. Ces échantillons seront gratuits, et ne seront pas facturés à l'établissement.

9. Contact :

Gestionnaire du lycée Yves Thépot : tél : 02.98.90.25.97.

Fax : 02.98.90.96.43.

Courriel : gestion.0290071v@ac-rennes.fr